



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION GÉNÉRALE
DU SECTEUR FINANCIER
ET DE LA COMPETITIVITE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SUPERVISION
DES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Enquête sur la situation de
Référence de l'Inclusion
Financière au Sénégal
(ESRIF)

2017



Rocade Fann Bel Air, Cerf Volant
BP 6350 Dakar Etoile
+221 33 824 08 83
drssfd@minfinances.sn
drssfd@drs.gouv.sn
www.drs-sfd.gouv.sn

Les décideurs politiques et les régulateurs reconnaissent la nécessité de développer des approches dynamiques, s'appuyant sur des données pertinentes en vue de promouvoir l'inclusion financière, notamment à travers la mise en œuvre de politiques axées sur l'amélioration de la portée du secteur financier.

Cette exigence de documenter les processus de formulation politique par des informations fiables croît partout dans le monde, entraînant le développement de stratégies de collecte de données par pays et inter-pays.

Dans cette perspective, l'Alliance pour l'inclusion Financière (AFI)¹ et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) – qui en est un membre principal – ont convenu de réaliser une enquête nationale aux fins d'établir la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal, ouvrant droit à l'élaboration d'une stratégie nationale fondée sur une appréciation affinée de la nature et de l'acuité des défis du moment.

Fort opportunément, le Plan Sénégal Emergent (PSE) intègre des orientations en matière d'inclusion financière et engage l'ensemble des parties prenantes à catalyser le renforcement d'une offre de services financiers adaptés aux besoins des populations et des PME.

Sous ce rapport, il convient de disposer de mesures harmonisées sur le niveau d'inclusion financière, les appréciations y afférentes pouvant être différentes, voire controversées, subséquemment au déficit de coordination noté dans la conception et l'exécution des projets publics, comme privés portant sur l'approfondissement de l'accès et de la qualité des services financiers.

Aussi, l'Enquête sur la Situation de Référence de l'Inclusion Financière au Sénégal (ESRIF) vise-t-elle, sur la base du *Core Set Indicators*² de l'AFI, à :

- inventorier l'offre de produits et services financiers, y compris les moyens de paiements, tant du point de vue des types d'institutions, de la nature des produits et services offerts, que de la cartographie des points de services et des conditions d'accès ;
- mettre en exergue le niveau d'éducation financière des ménages et des PME ;
- réaliser le décompte unique des utilisateurs, notamment les titulaires de compte, en rapport avec les institutions et les produits ou services susvisés ;
- mesurer le degré d'utilisation desdits produits et services ;
- indiquer le niveau de satisfaction exprimé par les deux (2) cibles – ménages et PME - par rapport à la qualité des produits et services financiers utilisés.

A cet effet, en exécution de l'*Accord de Subvention* convenu entre l'AFI et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, la DRS-SFD a assuré le pilotage stratégique du projet – intégrant des visites d'expériences – et conclu un protocole d'accord avec l'ANSD, chargée de la réalisation des travaux statistiques.

Dans ce cadre, l'enquête auprès des ménages a eu une couverture nationale et avait pour cible les populations, âgées de 18 ans et plus. Pour atteindre cette cible, un échantillon de 3000 ménages - représentatif au niveau des 14 régions du pays - a été tiré avec comme base de sondage le dernier *Recensement Général de la*

¹ L'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) est le premier réseau mondial dédié à la promotion de politiques adaptées en matière d'inclusion financière regroupant 116 institutions-membres de l'AFI, représentant 94 pays répartis sur les 5 continents. Voir site internet : www.afi-global.org

² Ensemble des Indicateurs de base pour mesurer l'inclusion financière

Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE). La méthode de Kish a été adoptée pour sélectionner, au hasard, l'individu du ménage qui sera interrogé.

Quant aux PME, le *Recensement Général des Entreprises (RGE)* du Sénégal a servi comme base de sondage à l'enquête. La technique de sondage stratifiée a été utilisée pour obtenir une représentativité régionale, permettant d'effectuer un échantillonnage aléatoire simple, dans chaque strate, et tirer les unités. Ainsi, 14 strates - tenant compte de l'appartenance des entreprises à la catégorie des PME et correspondant au nombre de régions du pays - ont été identifiées pour un effectif de 989 enquêtées, dont 699 en zone urbaine et 290 en milieu rural.

En vue de circonscrire le champ d'investigation de l'ESRIF, l'inclusion financière est entendue comme *l'accès et l'utilisation, de façon permanente, de services et produits financiers adaptés aux besoins des populations adultes et des PME, offerts par des institutions financières formelles ou par l'intermédiaire d'un support électronique*.

L'ESRIF se propose d'appréhender l'inclusion financière au regard des trois premiers domaines de mesure :

1. l'accès aux services financiers peut être dérivé du nombre total de comptes ouverts dans les institutions financières formelles et, par suite, par la proportion de la cible détenant un compte. En règle générale, des données sur l'accès peuvent être obtenues à travers les informations fournies par les institutions financières, les régulateurs et autres organismes publics ou privés.
2. l'utilisation des services financiers met davantage l'accent sur la permanence et l'intensité d'utilisation du service ou du produit financier et ne se limite pas à l'adoption basique des services financiers. En d'autres termes, pour mesurer l'utilisation, il faut disposer de détails sur la régularité, la fréquence et la durée de l'utilisation dans le temps. Cela implique aussi la nécessité de mesurer quelle combinaison de produits financiers est utilisée par un individu, un ménage ou une entreprise.
3. la qualité des services financiers s'intéresse à l'adéquation du service ou du produit financier offert, au regard des besoins du consommateur, reflétant ainsi l'expérience de l'utilisateur, traduite par ses attitudes et opinions vis-à-vis des produits et services offerts, ainsi que par sa capacité de choisir et de comprendre les implications de ses choix. La qualité permet également d'apprécier la nature et la profondeur de sa relation avec le fournisseur de services financiers

Concernant la mesure du bien-être qui tente de circonscrire l'impact des produits et services financiers sur la vie des consommateurs ou sur le développement des PME – sans le confondre avec la contribution d'un facteur concurrent tel qu'une augmentation de revenu – elle pourra être intégrée au programme des enquêtes régulières, attendues sur l'inclusion financière ou faire l'objet d'études spécifiques, qui seront facilitées par la base de données constituée lors de la réalisation de l'ESRIF.

Présentation synoptique de l'inclusion financière au Sénégal

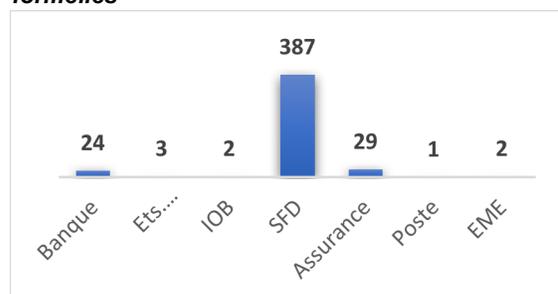
Désignation	Banques/Ets. Financiers/IOB	SFD	Assurance	EME	Poste	Total
Nombre d'institutions financières	29	387	29	2	1	448
Nombre de points de services	616	873	212	17 130	213	19 044
Nombre de points de services (hors EME)	616	873	212		213	1 914
Nombre de GAB/DAB	481					481
Superficie	196 712 km2					
Population adultes (+18 ans)	6 848 572					
Nombre de PME	407 882					
% Population adulte ayant au moins un compte dans une Institution Financière formelle (hors EME)	7,8%	15,1%	1,7%		0,7%	21,0%
% Population adulte utilisant les services financiers	7,8%	15,1%	1,7%	31,4%	0,7%	41,6%
% Pourcentage des PME ayant au moins un compte dans une institutions financiers formelles (hors EME)	13,8%	36,4%	3,5%		2,1%	46,7%
Nombre d'institutions pour 1 000 km2	0,1	1,4	0,2		0,0	2,3
Nombre de GAB/DAB pour 1 000 km2	2,5					2,4
Nombre de points de services (hors EME) pour 1 000 Km2	3,1	4,4	1,1		1,1	96,8
Nombre d'institutions pour 10 000 adultes	0,0	0,4	0,0			0,7
Nombre de GAB/DAB pour 10 000 adultes	0,7					0,7
Nombre de points de services pour 10 000 adultes	0,9	1,3	0,3	25,0	0,3	27,8
Nombre de points de services pour 10 000 adultes (hors EME)	0,9	1,3	0,3		0,3	2,8
Nombre de communes au Sénégal				553		
Nombre de communes ayant au moins un point d'accès (hors EME)	75	240	43		158	270
Population adulte habitant dans une commune ayant au moins un point d'accès (hors EME)	3 019 787	4 491 147	2 185 572		3 109 177	4 777 682
% de communes ayant au moins un point d'accès (hors EME)	14,0%	43,0%	8,0%		29,0%	49,0%
% de la population adulte habitant dans une commune ayant au moins un point d'accès (hors EME)	44,0%	66,0%	32,0%		45,0%	70,0%
% de la population adulte ayant au moins un compte dans une institution financière formelle (hors EME)	7,8%	15,1%	1,7%		0,8%	21,0%
% adultes ayant demandé au moins un crédits au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	2,5%	27,5%				33,1%

Désignation	Banques/Ets. Financiers/IOB	SFD	Assurance	EME	Poste	Total
% des demandeurs adultes ayant au moins obtenu un crédit auprès d'une institution financière agréée durant les 12 derniers mois précédant l'enquête	93,0%	94,5%				94,7%
Population habitant à moins de 5 km d'un point d'accès physique (hors EME)	38,5%	43,4%	18,4%		37,8%	

Offre de services financiers

1. L'offre de services financiers, au Sénégal, est assurée par **448** institutions formelles en activité, dont **24** banques, **3** établissements financiers, **387** Systèmes financiers décentralisés (SFD), **29** sociétés d'assurance, **2** Emetteurs de Monnaie Electronique (EME) et la société Nationale de la Poste.

Figure 1 : Nombre d'institutions financières formelles



2. Il s'y ajoute, l'offre des services de paiement et de transferts d'argent soutenue par le développement de plateformes informatiques dédiées.

3. Les institutions financières, hors EME, ont utilisé en 2016 un réseau physique de **1 914** points de services, principalement détenus par les SFD.

4. Quant aux EME, il est décompté **17 130** points d'accès, portant le nombre total des points de services des institutions financières formelles à **19 044**.

5. Les points de services sont inégalement répartis sur le territoire national, avec **70%** des points d'accès (hors EME) installés dans les régions de Dakar, Thiès et Saint-Louis.

Figure 3 : Répartition des points de services des EME par région

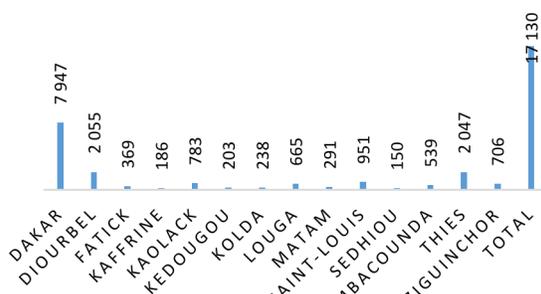
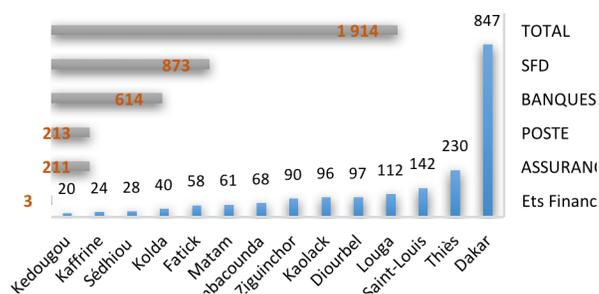


Figure 2 : Répartition des points de services par type d'IF et par région

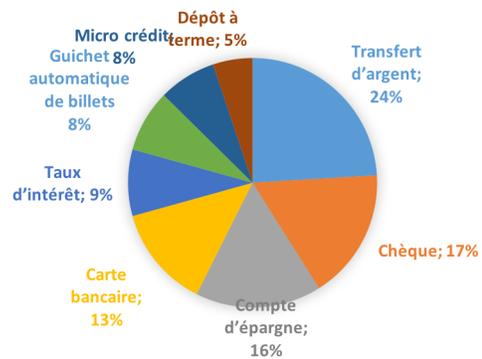


6. Les points de services EME sont inégalement répartis. La région de Dakar arrive en tête avec 7 947 point suivie des régions de Diourbel (2 055) et Thiès (2 047).

7. Les sénégalais ont une connaissance très limitée des notions fondamentales comme le taux effectif global (4,4%), le différé de paiement (3,3%), le découvert bancaire (8,8%).

8. La proportion des adultes déclarant connaître les notions fondamentales augmente en fonction du niveau d'instruction.

Figure 3 : Concepts ou instruments financiers les plus connus par la population



Accès aux services financiers

Pour les ménages

9. L'accessibilité aux points de services est plus grande pour le transfert d'argent et la monnaie mobile³, situés à moins de 500 mètres des lieux de travail ou domiciles pour respectivement **59%** et **42%** de la population. Les pourcentages de populations installées à cette même distance des Banques et SFD sont respectivement **14,4%** et **20,8%**.

10. L'ouverture d'un compte auprès d'une institution financière formelle concerne **21,0% de la population** et ce taux atteint son niveau le plus élevé (**15,1%**) au niveau des SFD, alors qu'il est de **7,8%** pour les banques. **Le taux combiné d'accès à un compte au niveau d'une banque ou d'un SFD est de 20,5%**, révélant ainsi le faible taux d'accès pour les assurances (1,7%) et la Poste (0,7%).

11. Le taux de détention de compte varie nettement selon le milieu de résidence. Il est de **31,0%** pour les urbains et de **10,4%** pour les ruraux.

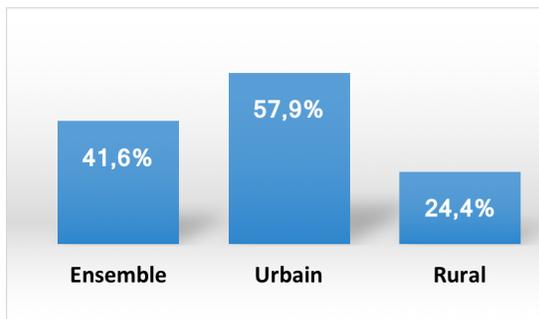
³ Toutes les transactions effectuées par le téléphone portable par l'intermédiaire des plateformes des opérateurs de téléphonie mobile

12. Selon le sexe, les hommes enregistrent le taux d'accès le plus élevé avec **27,2%** contre **16,8%** pour les femmes.

13. Le taux de détention d'un compte varie d'une région à l'autre.

14. Le taux d'utilisation des services financiers calculé - tenant compte à la fois des personnes détenant un compte dans une institution financière classique et celles utilisant la monnaie électronique - est ressorti à **41,6%**.

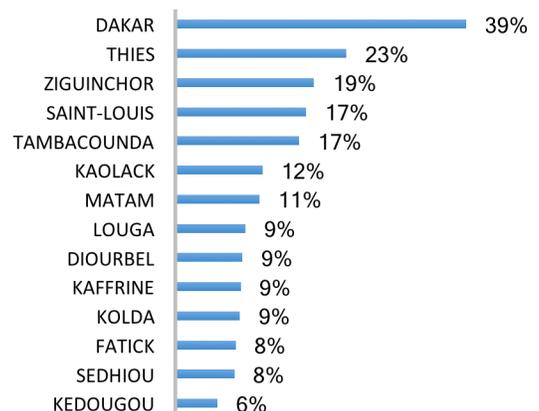
Figure 5 : Taux d'utilisation des services financiers



17. Les principaux motifs d'ouverture d'un compte auprès d'une institution financière sont le besoin d'épargner, la domiciliation de salaire et l'accès au crédit.

18. Pour la domiciliation de salaire, le choix porté sur les banques concerne **45,8%** des individus et pour l'accès au crédit, **49,4%** de la population a choisi les SFD.

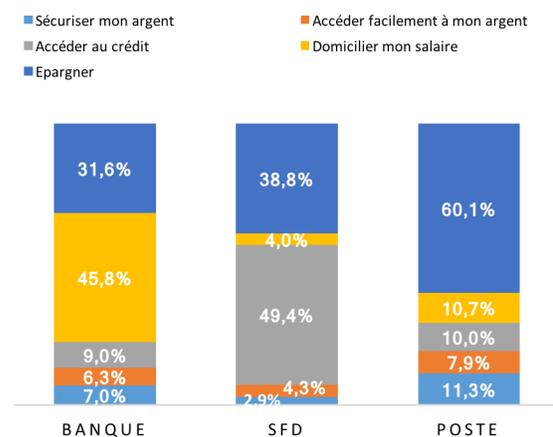
Figure 4 : Taux de détention d'un compte par région



15. Selon le milieu de résidence le taux d'utilisation des services financiers le plus élevé apparaît en zone urbaine.

16. Durant les douze derniers mois, **5,5%** de la population déclare avoir utilisé le compte d'un tiers - pour accéder à des services financiers - avec un membre de la famille (71%), un ami (22%), ou un boutiquier (4%).

Figure 5 : Motivation pour l'ouverture d'un compte dans une IF



Pour les PME

19. Le taux d'accès des PME se situe à **46,7%** et il atteint son niveau le plus élevé auprès des **SFD** avec **36,4%**, alors qu'il est de **13,8%** au niveau des **banques** et de **2,1%** auprès de la **Poste**.
20. Les PME, installées en zone urbaine, enregistrent un taux d'accès de **49,2%** contre **40,0%** pour celles situées en milieu rural où les PME disposent de plus de compte au niveau des SFD (33,6%) qu'auprès des banques (7,0%).
21. Le taux de possession d'un compte de monnaie électronique est de **41,7 %** chez les PME et en zone urbaine, ce taux s'établit à **46,1%**. Selon la localisation régionale, Louga arrive en tête avec un taux de **56,1%**, suivie en 2^{ème} et 3^{ème} position par les régions de Dakar et de Saint-Louis avec des taux respectifs de **51,6%** et **50,9%**.
22. La souscription à une police d'assurance concerne **3,5%** des PME, dont les **12%** déclarent en détenir au moins deux. En milieu urbain, le taux de souscription est de **3,8%** contre **1,4%** en zone rurale.

Utilisation des services financiers

Par les Ménages

23. Les opérations les plus fréquemment effectuées sont les **dépôts** et les **retraits**, pour respectivement **24,8%** et **29,5%** des détenteurs de compte. En outre, **14%** des personnes sollicitent régulièrement des relevés de compte.
24. Un tiers de la population déclare réaliser des économies sur une base régulière. Cette proportion est de **33,3%** chez les hommes et de **35,7%** chez les femmes. En zone urbaine, elle est de **34,9 %** contre **34,6%** en milieu rural.
25. Il est révélé une tendance à épargner plus forte chez les personnes ayant les revenus les moins élevés.

Figure 6 : Propension à épargner en fonction du niveau de revenu (en milliers)

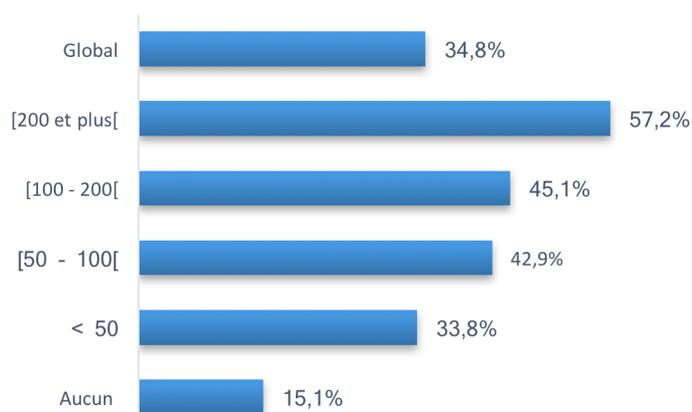
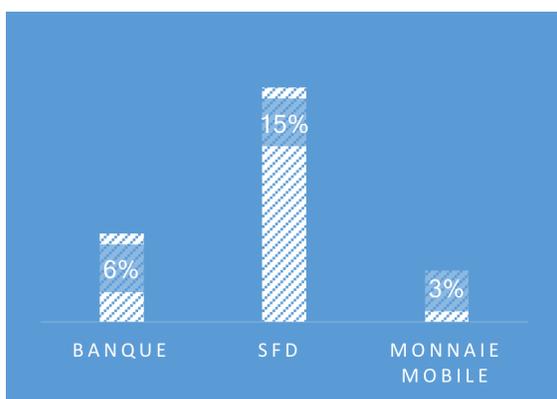


Figure 7 : Proportion d'épargnants au niveau des IF



26. Les économies constituées par les sénégalais échappent, pour une grande part, aux institutions financières, du fait que les individus sont plus enclins à les conserver dans les associations ou tontines (29,1%), sur eux-mêmes (27,4%), dans un endroit sûr à la maison (23,1%) ou en nature ((bétail, volaille, stock, bijoux etc.).

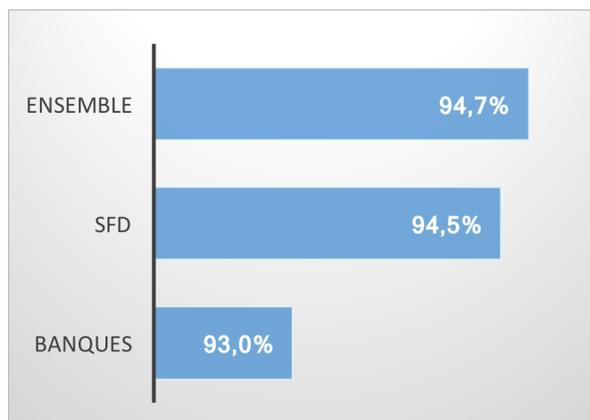
27. L'épargne est principalement destinée à faire face aux dépenses de consommation (62%), au démarrage ou l'extension d'une affaire (27%), à l'urgence maladie (20%) et à la préservation des liquidités (12%).

28. Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, un détenteur de compte sur trois a exprimé une demande de crédit, soit dans une banque pour 6,5%, soit dans un SFD pour 27,5%.

29. Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, 94,7% des demandeurs de crédit ont accédé, au moins, à un financement.

30. Cette proportion est de 93,0% auprès des banques et de 94,5% au niveau des SFD.

Figure 8 : Taux de satisfaction des demande de crédit par type d'IF



31. Les crédits obtenus auprès des banques, sont destinés à l'achat d'un terrain ou d'une maison pour **61,3%** des bénéficiaires et au démarrage ou à l'extension d'une affaire pour **13,7%** des emprunteurs. Au niveau des SFD, les principaux objets pour le crédit sont plutôt le démarrage ou l'extension d'une affaire (**75,3%**) et le financement des dépenses de consommation (**10,9%**).

32. Au cours des douze derniers mois, **40,8%** des adultes déclarent avoir émis, au moins, un transfert d'argent. Sur la même période, la réception, au moins, d'un transfert a concerné **35,5%** de la population.

33. Les produits d'assurance les plus utilisés sont ceux destinés à la couverture des risques auto (56,5%), de crédit (15%), pour la retraite (12%), agricoles (7%), de santé (6%).

Par les PME

34. Les modes de financement principalement utilisés par les PME sont le crédit-fournisseur (17,2%), l'emprunt (14,8%) et le crédit-client (14,4%). Toutefois, l'emprunt emporte la préférence de 79% des PME du fait notamment de la perception sur le coût plus favorable (26% des PME) et d'une meilleure sécurité (23%).

35. Au cours des 12 derniers mois, **16%** des PME, détentrices d'un compte, ont demandé un crédit auprès des institutions financières, **13%** au niveau des SFD et **5,1%** au niveau des banques.

36. Le taux d'acceptation est de **92%** pour les PME ayant introduit, au moins, une demande de crédit auprès d'une institution financière. Il atteint son niveau le plus élevé auprès des SFD (**94,3%**) et ressort à **73,1%** auprès des banques.

37. L'objet du crédit accordé aux PME diffère selon le type d'institution financière. Pour les banques, la majorité concerne le crédit de trésorerie pour **42,2%** des unités ayant reçu des financements bancaires. Au niveau des établissements financiers, c'est le crédit équipement qui prédomine avec un taux de **40%**. Pour les PME ayant été financées par les SFD, il est observé un taux de **35%** pour le crédit trésorerie et le découvert.

38. Les PME disent utiliser principalement leur compte de monnaie électronique pour le règlement des factures (**33,6%**) et le transfert d'argent (**42,3%**).

Qualité des services financiers

Ménages

39. Le faible niveau de revenu et le manque d'information sont considérés comme les principales barrières à l'ouverture d'un compte respectivement par 68% et 17% de la population tant au niveau des banques que des SFD. Toutefois, la proportion de femmes est plus élevée aussi bien pour le premier motif (42% contre 26%) que pour le deuxième (12% contre 6%).

40. Pour l'assurance, le manque d'instruction et d'information est principalement invoqué par 45,5% des individus.

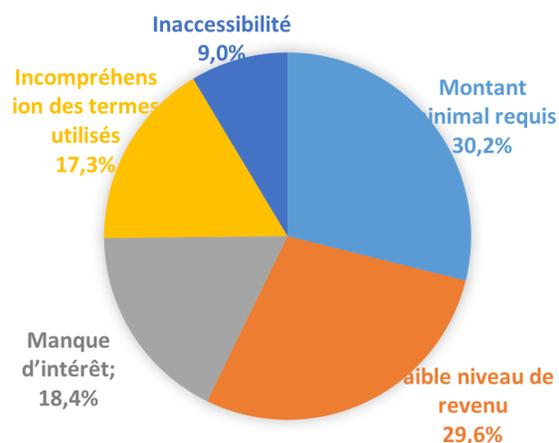
41. L'utilisation de la monnaie mobile, malgré *l'intérêt manifesté par 62,5%* de la population, est obérée par les contraintes suivantes : (i) les difficultés d'utilisation (62%), (ii) l'absence de besoin (49%), (iii) l'inaccessibilité des points cash (13%) et (iv) le manque de confiance (9%). D'autres raisons sont citées pour expliquer le défaut d'utilisation, notamment l'utilisation de moyens alternatifs, le défaut d'identification nationale, la couverture du réseau téléphonique ...

42. Les sénégalais ont une connaissance limitée des notions fondamentales comme le taux effectif global (4,4%), le différé de paiement (3,3%), le découvert bancaire (8,8%) ...

43. Le montant minimal exigé et le niveau de revenu apparaissent comme les obstacles majeurs à la constitution de l'épargne au niveau des IF. Il est également cité le manque d'intérêt, l'incompréhension des termes utilisés et l'inaccessibilité.

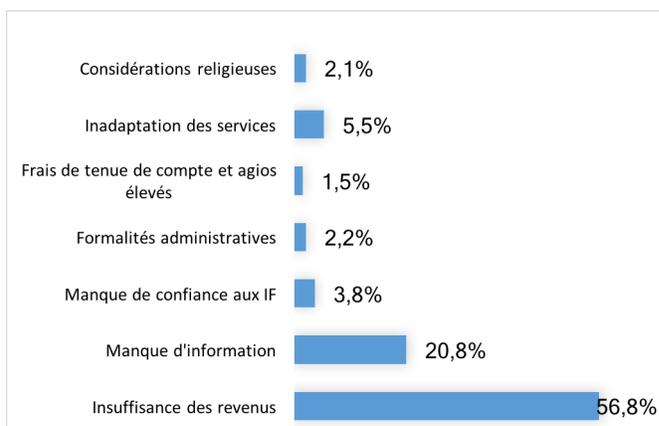
44. Les obstacles les plus récurrents, invoqués pour justifier le choix de ne pas demander du crédit, sont principalement l'absence d'un besoin spécifique (40,9%) et la volonté d'éviter l'endettement (32,2%), l'incapacité de rembourser (10,9%) ou de fournir les documents requis (7,7%).

Figure 9 : Obstacles à la constitution de l'épargne au niveau des IF



PME

Figure 10 : Motifs de non ouverture d'un compte



45. Les raisons invoquées, par les PME, de ne pas ouvrir de comptes au niveau des IF porte principalement sur l'insuffisance des revenus, le manque d'information, le déficit de confiance, l'inadaptation des services, les formalités administratives, ainsi que sur les agios et frais de tenue de compte.

46. La principale cause de l'absence de souscription à une police d'assurance est le manque d'information pour **43,3 %** des PME. En 2^{ème} position, **39 %** des PME ont évoqué le l'insuffisance de revenu. Les considérations religieuses, comme 3^{ème} motif, ont été donné par **8 %** des PME n'ayant pas souscrit à une police d'assurance.

47. Les PME ne possédant pas de compte électronique déclarent, à **60%**, qu'elles ne connaissent pas ce service et **18%** des unités interrogées le trouvent trop compliqué. Cette situation s'explique par le niveau d'instruction des dirigeants. En effet, pour les PME dont les dirigeants ont fréquenté exclusivement l'école coranique, le taux de méconnaissance atteint **51,5%**. Pour les dirigeants ayant le niveau d'instruction de l'élémentaire, ce taux est de **17%**.

48. Le tableau ci-dessous renseigne sur la perception de la qualité des services fournis par les IF aux PME, sur une échelle de 1 (niveau de satisfaction le plus faible) à 5 (niveau de satisfaction le plus élevé).

Interactions IF – PME	1	2	3	4	5
Fournitures de Conseils par l'IF	49%	16%	22%	4%	9%
Qualité des conseils fournis par l'IF	39%	19%	24%	11%	8%
Relations de compréhension et de confiance mutuelles	30%	12%	34%	10%	15%
Informations, par l'IF, sur les produits les plus adaptés à la PME	47%	11%	22%	11%	9%
Transparence de l'IF en matière de crédit	38%	13%	25%	11%	13%
Communication régulière par la PME de sa situation à l'IF	41%	12%	24%	13%	10%
Communication claire par l'IF des informations requises	37%	12%	26%	13%	11%
Communication régulière par la PME des informations demandées	34%	14%	28%	11%	14%
Informations de l'IF sur les déterminants de l'octroi de crédit	44%	15%	21%	12%	7%
Informations de l'IF sur les modifications internes pouvant affecter la relation	42%	17%	21%	10%	10%
Célérité dans le traitement de la demande de crédit	35%	11%	31%	14%	10%
Accompagnement de l'IF dans l'identification et l'utilisation des mécanismes publics de soutien au financement des PME	46%	17%	21%	8%	8%